

## Compte-rendu CGSP Comité de secteur XVI du 19 décembre 2025

Absence de la Ministre qui nous impose des réunions le vendredi pm, mais qui est retenue ailleurs...

### 1. Suivi du CSXVI du 14/11/2025 :

#### → Décision du 7 novembre et fonction d'autorité.

*L'Autorité a mandaté l'Administration pour effectuer un travail d'identification des fonctions. Rien de neuf à ce stade donc...*

La CGSP se demande si la réflexion de la Communauté où le GCF vient de se rendre compte qu'un statutaire coûte moins cher aura lieu aussi en RW ?

*Pas de réponse.*

#### → Divers demandé par la CGSP sur le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) : pourquoi le dossier est négocié en CSXVII et pas en CSXVI ?

*L'Autorité confirme que le service dépend de la CF et donc est du ressort du CSXVII et pas du CSXVI.*

#### → Réforme de l'enseignement et de la formation en alternance : les représentants des organismes dans les GT.

*Aucun GT n'a été mis en place, on est toujours au stade informel, d'examen de la réalité de terrain.*

#### → AVIQ et mesures d'économies : précisions

*Des compléments d'infos ont été donné lors du CIC de l'AVIQ.*

La CGSP confirme les infos mais n'est pas rassurée pour autant. La CGSP évoque un reliquat de 835.000 euros de l'AVIQ aux CRP Les Marronniers. Elle s'étonne de ces mesures d'économies, car la CGSP estime que ce sont des fonds dû par suite d'accords sociaux antérieurs. *Le Cabinet reviendra avec des infos ultérieurement.*

#### → Projet d'autonomisation du CRP les Marronniers relevé par la CGSP : précision.

*Pas de nouvelle, il n'y a eu qu'une seule réunion au Cabinet. Il y a cependant un projet de ne plus en faire un UAP, mais aucune décision n'a été prise.*

Attention donc !

**La CGSP Admi rappelle qu'elle est le seul interlocuteur en ce qui concerne l'avenir des Marronniers, les discussions ne peuvent avoir lieu qu'ici en secteur XVI, nulle part ailleurs et avec aucun autre interlocuteur pour son organisation syndicale !!**

2. **Projet d'arrêté abrogeant l'AGW du 14 mars 2013 relatif à l'uniforme des agents du Département de la Police et des Contrôles et abrogeant l'AGW du 9 novembre 2007 relatif à l'uniforme des agents de l'Unité de Répression des Pollutions.**

*Le point reviendra lors du prochain CSXVI.*

3. **Projet d'AGW déterminant les armes faisant partie de l'équipement des agents de l'Unité spécialisée d'investigation du Département de la Police et des Contrôles et fixant les dispositions particulières relatives à la détention, à la garde et au port de ces armes.**

*L'administration doit revenir vers le cabinet fin janvier.*

La CGSP rappelle que quand un texte modificatif est apporté par un syndicat, le statut syndical prévoit que l'Autorité dispose 60 jours pour répondre -> fin janvier, c'est trop tard ; elle attend la réponse à ses propositions lors du prochain CSXVI du 16 janvier. Par ailleurs, la CGSP s'étonne que le projet d'AGW ait été rédigé dans le dos de l'Administration... Surtout que maintenant, le Cabinet demande l'avis de... l'Administration.

4. **Projet d'AGW modifiant l'AGW du 5 décembre 2019 relatif au télétravail**

*Le GW maintient sa position, l'économie s'élève à 800.000 euros.*

La CGSP demande qu'on applique l'indemnité des cabinets qui s'élève à 156 euros, puisque ce GW a toujours plaidé pour une égalité de traitement entre les cabinets et le personnel de la région. *La réflexion fait rire les représentants des cabinets...*

La CGSP estime qu'il s'agit d'une décision vexatoire. Avec ses propositions sur les véhicules de fonctions, la CGSP fait faire au GW des économies plus importantes, économies qui permettraient de financer l'indemnité TT.

La CGSP demande l'application de l'article 30 et rendra sa position (de désaccord) dans 15 jours. Lors des dernières AG, la CGSP constate que le personnel vit très mal cette mesure.

5. **Circulaires relatives aux véhicules de fonction et de service + annexes**

#### **Véhicules de service**

La CGSP a un souci avec le changement de méthodologie. Auparavant, la liste des fonctions prévoyait aussi les fonctions sans ATN, ici on ne dispose que des fonctions avec ATN. Par ailleurs, certaines nouvelles fonctions sont absentes de la liste. Quid des véhicules partagés ? Il semble qu'on soit obligé de faire un calcul par jours d'utilisation... (nouvelles dispositions du SPF Finances). La CGSP demande donc une évaluation d'ici 6 mois. Enfin, il convient d'effectuer une révision de tout le ROI, afin qu'on définisse qui a un véhicule et qui est soumis à un ATN : il y a de nouvelles missions, de nouvelles fonctions, des fusions -> les R.O.I. ne sont plus à jour.

*L'Autorité est d'accord avec la proposition de révision des R.O.I., le délai de 6 mois semble raisonnable. OK sur la proposition de la CGSP.*

Il y a encore 2-3 corrections à apporter à cette note. La CGSP demande les références légales quand on parle des « *instructions de l'ONSS* », la CGSP les demande depuis le début du dossier sans jamais les recevoir... La CGSP s'inquiète du fait qu'on évoque une diminution du nombre de véhicules pour donner suite à des réformes.

*L'Autorité répond que des fusions et rapprochements de service permettront en effet de réaffecter certains véhicules et donc d'en diminuer le nombre.* La CGSP s'étonne de cette réponse car on manque de véhicules dans divers services.

Quid des personnes à qui on va retirer un véhicule ? Hier, il n'y avait aucune norme et elles en avaient un. Quid des directeurs : certains ont un véhicule, d'autres pas ? La CGSP n'est pas favorable à l'octroi de voitures à certains directeurs sur base d'une « tradition ». Dans l'ancienne circulaire, les Directeurs avaient été retirés de la liste. Cette circulaire n'a jamais été mise en œuvre dans les faits, ce qui fait que des directeurs avaient un véhicule sans aucune base, sans aucune règle.

*L'Autorité concède qu'il convient de motiver l'octroi des véhicules, ce sera fait endéans les 6 mois comme cela vient d'être décidé. À la suite du débat, l'Autorité apportera des corrections dans la liste.*

La CGSP remet un **protocole de désaccord** sur la circulaire « véhicules de service », car cette circulaire est invendable à la base (privilège de certains directeurs). Désaccord de la CSC-SP et **accord du SLFP**.

### Véhicules de fonction

Souci pour la CGSP avec le point 2.2 catégorie 3 où un agent qui a une échelle barémique A3 (donc contractuel expert) peut bénéficier d'un véhicule de fonction.

*L'Autorité propose de dresser un inventaire complet de la situation dans les 6 mois. Après une brève suspension de séance, l'Autorité maintient sa position.*

La CSC-SP attend 6 mois avant de se prononcer, **le SLFP remet un protocole d'accord, la CGSP remet un protocole de désaccord.**

### Points des organisations syndicales

6. Demandé par le SLFP - L'Art. 400 bis du Code de la FPW prévoit qu'un congé parental de trois mois au maximum est accordé à l'agent en activité de service, après notamment "le placement d'un enfant dans une famille d'accueil dans le cadre de la politique d'accueil". Toutefois, le congé parental visé par l'article 400 (qui est un congé thématique dans le cadre des dispositions en matière d'interruption de la carrière professionnelle) ne pourrait pas être accordé à l'agent qui accueille un enfant.

Le SLFP demande si c'est bien le cas. Si oui, le SLFP demande que l'article 400 soit modifié pour autoriser le congé parental sous forme d'interruption de carrière, dans le cadre du placement d'un enfant dans une famille d'accueil. (J. Galant)

*Le GW vient de marquer son accord sur cette modification.*

Si le projet est proposé en négociation par le GW, la CGSP demandera l'impact sur les pensions...

**7. Demandé par la CGSP**

**Réforme du statut de WBI : où en est-on ? (Dolimont/J. Galant)**

*Rien n'avance.*

**8. Demandé par la CGSP**

**Quid de la situation fiscale des travailleurs transfrontaliers (Marronniers, ISSEP) au-delà du 01/01/2026 ? (J. Galant/Y. Coppieters)**

*Contact a été pris avec le SPF Finances qui n'apporte pas de réponse !*

**9. Demandé par la CGSP**

**Quid du paiement de l'indemnité « Eau » pour le personnel du transport scolaire ? – effet rétroactif ? (J. Galant/F. Desquesnes)**

*Le GW va avancer, mais il n'y aura pas d'effet rétroactif...*

La CGSP propose un cas de figure : si qqun a été trop payé lors des 5 dernières années, l'Autorité va récupérer le trop-perçu. En revanche, dans l'autre sens, ça ne marche pas...

**10. Demandé par la CGSP**

**Quid de la modification de l'AGW du 19/02/2009, article 1er octroyant une allocation au personnel de l'URP devenue l'USI ? (J. Galant /Y. Coppieters)**

*Voir supra.*

**11. Demandés par la CGSP et la CSC-SP**

- Contrôles médicaux du personnel : attribution d'un nouveau marché à Medicheck sans négociation.

- Contrôle médical : changement dans les pratiques et philosophie du contrôle médical. (J. Galant)

*L'Autorité confirme la fuite de données chez Médicheck en septembre 2024, mais toutes les mesures ont maintenant été prises. Les frais de déplacement des travailleurs seront bien pris en charge.*

**La CGSP a analysé le projet :**

- ➔ **Le point touche ici aux réglementations de base (les congés). Comme il y a des modifications importantes, ce point aurait dû être négocié.**
- ➔ **Médicheck va optimiser les contrôles afin que les personnes rentrent le plus vite possible au travail -> pas de contrôle au début, mais au milieu des congés de maladie afin de pousser les gens à rentrer plus tôt.**
- ➔ **Par ailleurs, le point relève de la matière du bien-être au travail -> cela devait être présenté à un SPPT, ce qui n'a pas été fait. Ce point aurait donc dû passer au CSC du CSXVI puisqu'il concerne le SPW et les UAP.**
- ➔ **Le paradigme a changé puisqu'avant le médecin allait chez le malade (au hasard) ; ici, le contrôle sera quasi automatique et c'est le travailleur qui devra se déplacer.**

- ➔ Enfin, en matière de RGPD, la CGSP est très inquiète car la société n'a apporté aucune réponse aux questions de la CGSP, notamment en matière de protection des données et d'intrusion.
- ➔ A la demande des organisations syndicales (et non de l'Administration), le DPO du SPW a remis son avis après-coup sur ce dossier alors qu'il devait le faire préalablement ; il a eu une semaine à peine pour remettre son avis sur ce dossier. Cet avis n'est d'ailleurs pas exhaustif comme le DPO du SPW l'écrit lui-même dans son rapport. Enfin, ce dernier écrit que Médicheck « semble » avoir répondu à la fuite de données de septembre 2024. « Semble » ... il n'y a aucune garantie ! Par ailleurs, quid de l'avis des DPO des UAP, ils n'ont pas été consultés !!!
- ➔ Enfin, tout passe par le GSM. Pour de nombreux travailleurs, cela implique le GSM personnel, ce qui pose des problèmes au niveau de la protection de la vie privée.
- ➔ Par ailleurs, la note explicative du mode de fonctionnement de Médicheck n'a été transmise qu'au SPW. Dans les CCB des UAP, la note explicative n'a pas été transmise. Or, c'est dans cette note qu'on lit que Médicheck va travailler pour faire en sorte que les travailleurs reprennent le travail au plus tôt !
- ➔ La CGSP en a assez de cette volonté de contourner le dialogue social sur des dossiers essentiels. La CGSP constate que divers points de l'horrible document « Avenir-H » sont mis en œuvre.
- ➔ En conclusion : que fait-on avec ce dossier pourri, mal ficelé ??

*L'Autorité parle de maladresse et d'oubli sur l'absence de concertation. Elle se demande ce qu'on fait pour la suite.*

**La CGSP demande qu'on se remette autour de la table sur ce dossier. Et vite !**

*L'Autorité propose que les OSR envoient leurs questions au plus vite afin qu'elle puisse apporter des réponses au plus vite.*

**La CGSP rappelle son premier point qui est l'absence de négociation et de concertation ; la proposition de l'Autorité n'apporte pas de réponse à ces demandes !**

**La CGSP embraye avec la problématique de l'assurance hospitalisation du Service social de la RW, dossier qui est bloqué par le Cabinet pour des chicaneries. La CGSP attend que le Cabinet débloque ce dossier rapidement.**

*Le Cabinet s'engage à le faire avancer.*

## **12. Demandé par la CGSP**

**La CGSP apprend que certains organismes augmentent les chèques-repas du personnel à partir du 1er janvier 2026 : quelle est la position du GW à ce sujet ? (J. Galant)**

*Le GW n'a pas reçu l'info sur ces décisions...*

## Comité Supérieur de concertation du 19 décembre 2025

### 1. Calendrier des séances 2026

Projet du secrétariat (chaque date à partir de 13h30) :

16/1/2026  
13/2/2026  
27/3/2026  
24/4/2026  
21/5/2026  
19/6/2026  
11/9/2026  
16/10/2026  
20/11/2026  
11/12/2026

La CGSP répond que ce calendrier ne l'agrée pas.

### Points des organisations syndicales.

#### 2. Demandés par le SLFP, la CGSP et la CSC

- CRA-W : plan d'action "sécurisation des bâtiments 2026-2029". À la suite du dépôt du point par le SLFP en CSC du 24/01/2025 concernant l'état de dangerosité du parc immobilier du CRA-w, qui représente un risque majeur pour la sécurité des travailleurs mais aussi des riverains, le Cabinet de la ministre de l'Agriculture s'était engagé à transmettre à la Ministre les informations reçues, à examiner en collaboration avec le CRA-W ce qu'il était possible de faire pour remédier à la situation et ensuite à revenir vers les OSR avec des propositions concrètes.

Aujourd'hui, le CRA-w a élaboré un projet de plan d'actions spécifique à la sécurisation des bâtiments s'étalant sur 4 années (2026-2029). Ce projet a déjà fait l'objet d'un échange avec le cabinet et a été revu afin de répondre à la demande de celui-ci. La ministre de l'Agriculture s'engage-t-elle à approuver et à soutenir ce plan d'actions, c'est-à-dire à fournir les moyens budgétaires (3 millions d'euros par an pour les années 2026 à 2029) ainsi que les ressources humaines nécessaires permettant sa réalisation complète ?

- Problématique des bâtiments du CRAW : Quelles sont les intentions du GW concernant l'urgence et la nécessité de mettre en place un plan de sécurisation et de mise en conformité des bâtiments et des équipements du CRA-W ? Des bâtiments sont insalubres et en non-conformité ! L'autorité a rédigé un plan de stratégie concernant cette problématique et nous souhaitons savoir où se situe l'engagement du GW quant à sa mise en œuvre ?

- Le cra-w dispose actuellement de bâtiments et d'équipements non- conformes aux diverses réglementations en vigueur en matière de sécurité et de bien être pour les

agents et les utilisateurs. Dans ce cadre, le cra-w a proposé au GW un plan de sécurisation et de mise en conformité des bâtiments et des équipements. La CSC SP souhaite savoir si le GW a marqué son accord sur ce plan d'investissement portant sur 4 années (2026-2029) pour un montant de 11.746.000 euros (htva) ?

(A.C Dalcq)

*Une réunion a eu lieu entre la direction du CRAW et le Cabinet. Le cabinet vient de recevoir (le 11/12) le plan concerté avec les OSR en CCB le 10/12. Le Cabinet explique qu'il attend une priorisation de travaux.*

La CGSP s'étonne de cette réponse car cette priorisation a été présentée en CCB dans un fichier Excel détaillé.

### 3. Demandé par la CGSP

**Suivi du moratoire ? Demande de présentation de l'Etat de la situation du personnel au sein du SPW (J. Galant)**

*Le COSTRA va fournir les chiffres aux OSR.*

### 4. Demandé par la CGSP

**Quid du remplacement du DG du CRAW au 31/12/2025 (départ à la retraite du DG actuel)**

(A.C Dalcq)

*Le GW a accepté la démission du DG et a désigné une DG ai.*

### 5. Demandé par la CGSP

**Arrêté de prolongation des mandataires : demande d'explications. (J. Galant)**

*L'Autorité entend le reproche de la CGSP qui estime qu'il n'y a qu'une seule prolongation possible et non 2, il ne partage pas cette analyse et estime que pragmatiquement, il fallait prolonger les mandataires. La volonté du GW n'est pas de prolonger les mandataires ad vitam aeternam...*

**La CGSP confirme son analyse, d'autant que le Code de la FPW prévoit dans d'autres articles des prolongations ultérieures. Ici, l'article est clair et parle d'une seule prolongation ! L'aspect pragmatique n'autorise pas de sortir des clous et des règles en place. La CGSP parle de gouvernement Tuche : on peut prolonger une fois, on peut prolonger deux fois...**

### 6. Demandé par la CGSP

**Suppression des guichets Energie : qu'en est-il ? (C. Neven)**

*Le Cabinet explique que ce n'est pas le cas et des subventions ont été débloquées pour les 3 prochaines années.*

**La CGSP fait état d'un « tombé de camion » qui évoque un transfert de compétences des Provinces vers la RW. La CGSP rappelle qu'il existe déjà un arrêté de transfert et demande une réunion rapide sur ce dossier.**

**Enfin, la CGSP espère qu'à la rentrée, un certain nombre de dossiers avancent.**